

Affiché le 30/09/2025

ANNONCE GÉNÉRALE - Second constat d'abandon

Le Maire de Vivy informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-4 et R.2223-13 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux reprises des concessions à l'état d'abandon, il sera procédé le 30 octobre 2026 à 11h00 à la deuxième constatation de l'état d'abandon des concessions ci-après désignées :

N° de la concession	Famille	Concessionnaire original	Cimetière	Carré	Rang	Emplacement	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession
	GARANGER	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	49	date inconnue	GARANGER en 1926
	KONEFAT	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	52	date inconnue	KONEFAT Marie en 1928
	PONLIE	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	53	date inconnue	PONLIE Maurice
	INCONNU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	55	date inconnue	INCONNU

ANNONCE GÉNÉRALE - Second constat d'abandon

	MONTAUDON	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	56	date inconnue	MONTAUDON Renée
	MARTINEAU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	57	date inconnue	MARTINEAU Albert
	BLOUDEAU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	58	date inconnue	BLOUDEAU Maxime en 1944
168-1928	GRIGNY	GRIGNY Désiré	Ancien cimetière	1	E	61	09/11/1928	GRIGNY Raymond en 1923
	INCONNU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	68	date inconnue	INCONNU
	INCONNU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	69	date inconnue	INCONNU

ANNONCE GÉNÉRALE - Second constat d'abandon

	MASSON	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	71	date inconnue	MASSON
	SAUMUREAU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	72	date inconnue	SAUMEREAU
	INCONNU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	74	date inconnue	INCONNU
	INCONNU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	75	date inconnue	INCONNU
	INCONNU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	76	date inconnue	INCONNU
	INCONNU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	77	date inconnue	INCONNU

ANNONCE GÉNÉRALE - Second constat d'abandon

	INCONNU	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	78	date inconnue	INCONNU
	FOUQUET	INCONNU	Ancien cimetière	1	F	82	date inconnue	FOUQUET Eugène en 1928
411	LEBOUCHER	INCONNU	Ancien cimetière	1	E	59	date inconnue	LEBOUCHER Jean en 1964

En conséquence, il invite les concessionnaires, leurs héritiers ou les personnes chargées de l'entretien, dont les noms et adresses n'ont pu être déterminés à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Vivy, le 30 septembre 2026

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
M. Thierry MAUDIN

